



Dans le cadre du TraAm 2018-2019

Enseignant porteur du projet : Antoine MAURICE

# Créer un vade-mecum sur l'usage des BYOD

Rendre possible les usages pédagogiques en classe

## Présentation

Nous ne sommes pas dans le cadre classique des expérimentations mais nous avons pu nous rendre compte qu'un grand nombre de collègues du fait de la publication dans la loi du 3 août 2018 comprenaient le texte comme une interdiction pure et simple. Alors même que certains souhaitaient se lancer, ou d'autres continuer, il existait comme un frein et un grand nombre de questions me sont revenues dans le cadre de mes missions de IAN (Interlocuteur Académique pour le Numérique).

De plus, même en passant par les moteurs de recherches, l'accès à l'information reste complexe et multiple.

Dès lors nous avons souhaité réaliser un petit guide sous forme de Vade-mecum, très synthétique permettant aux collègues de se lancer dans l'usage pédagogique des téléphones mobiles de leurs élèves.

La démarche



Notre démarche voulait dans un premier temps, faire le point d'un point de vue législatif, mais très vite nous avons souhaité également y associer la plus value d'un usage des outils personnels des élèves. D'autant plus que les TraAM depuis maintenant deux ans s'intéressent à cette question et de nombreuses expérimentations ont été menées au sein de notre académie.

Lors de la conception du Vade-mecum nous avons souhaité rester sur un format court permettant réellement aux collègues d'accéder aux informations essentielles. De plus, nous avons fait le choix d'orienter ce vade-mecum vers les équipes enseignantes, même si ce dernier peut évidemment représenter une base de travail pour les personnels de direction.

L'outil :

L'outil se veut très simple et synthétique à travers 9 pages. Il s'organise à travers une rubrique : cadre juridique et les démarches qui en découlent, puis une rubrique sur les plus-values et enfin quelques exemples d'utilisation et des conseils pratiques.

Nous partons également du principe qu'il sera amené à évoluer au fur et à mesure des années et sa mise à jour annuelle reste incontournable.

